GUIDE PRATIQUE | JEUNES AIDANTS

Jeune aidant : quels droits et quelles aides demander ?

École, études, santé, répit et démarches : identifier les aides adaptées à la situation réelle.

MEDIWALK®	Des repères pour préserver l'enfance, la santé et la scolarité.

Sommaire

Repères, situations concrètes et fiche personnelle à compléter.

Partir du besoin plutôt que d’une allocation supposée 3

Pour un mineur : école et accompagnement de la famille 3

Étudiant aidant : bien vérifier les conditions de la bourse 3

Répit : aider le proche pour libérer le jeune 4

Préparer le premier contact et conserver les réponses 4

Questions fréquentes 4

Mise en pratique : séparer deux demandes 5

Ma fiche personnelle 6

Pour poursuivre 6

Sources et version en ligne 6

Édition enrichie - 18 octobre 2026

Partir du besoin plutôt que d’une allocation supposée

Le terme jeune aidant ne donne pas automatiquement accès à une même somme ou à une carte ouvrant tous les droits. Avant de constituer un dossier, précisez ce qui manque : un adulte présent au domicile, une aide pour les études, un soutien financier ou un espace de parole. Les critères changent selon l’âge du jeune et la situation de la personne aidée.

Distinguez l’organisme qui accompagne le jeune de celui qui évalue les besoins du proche. Une décision concernant le handicap ou la perte d’autonomie peut permettre de revoir l’organisation de l’aide, sans être une allocation versée directement à l’enfant. Un travailleur social peut aider à relier ces démarches et à repérer les justificatifs nécessaires.

Pour un mineur : école et accompagnement de la famille

Au collège ou au lycée, l’infirmier, l’assistant social, le CPE ou un enseignant de confiance peuvent recevoir une première demande. Décrivez les conséquences concrètes sur les horaires, la fatigue ou la présence en cours. Les réponses sont à construire avec l’établissement ; la qualité d’aidant ne crée pas à elle seule un droit automatique à tous les aménagements d’examen.

Du côté familial, recherchez les besoins du proche qui reposent encore sur le jeune. Selon la situation, un service social, le CCAS, les services départementaux ou la MDPH peuvent orienter vers une évaluation. Le jeune peut participer à la réflexion, mais ne devrait pas être chargé seul de constituer les dossiers et de relancer tous les services.

Étudiant aidant : bien vérifier les conditions de la bourse

Les étudiants aidants d’un proche en situation de handicap répondant aux critères peuvent bénéficier de quatre points de charge supplémentaires dans l’examen de la bourse sur critères sociaux. Le Crous précise que l’aide à un grand-parent peut aussi être prise en compte depuis 2025. Les conditions et justificatifs restent à vérifier ; ce n’est pas un montant forfaitaire accordé à tout étudiant aidant.

Contactez le Crous et consultez les pièces requises pour votre dossier social étudiant. Aider plusieurs proches ne multiplie pas les quatre points liés à l’aidance. Si la situation évolue, demandez comment faire examiner votre dossier. Les aménagements d’études relèvent d’une autre démarche auprès de l’établissement : une réponse sur la bourse ne vaut pas décision pédagogique.

Répit : aider le proche pour libérer le jeune

Une association spécialisée peut proposer des temps collectifs ou orienter vers un soutien aux jeunes aidants. Une plateforme de répit peut informer sur les solutions locales pour l'aidant et le proche. Les âges accueillis, les modalités d'inscription, le coût et les disponibilités doivent être vérifiés directement ; une offre décrite dans un autre département n'est pas forcément accessible localement.

Avant une activité, précisez qui prend le relais au domicile, qui assure les transports et si le jeune peut participer sans rester joignable en permanence. Pour une personne en situation de handicap, interrogez la MDPH sur les droits et les réponses adaptés au proche. Pour une personne âgée bénéficiaire de l'APA, une réévaluation du plan d'aide peut être à examiner avec l'équipe départementale.

Préparer le premier contact et conserver les réponses

Une demande claire peut tenir en quelques lignes : âge et situation scolaire du jeune, lien avec le proche, tâches régulières et besoin prioritaire. Demandez à quel service vous adresser, quels justificatifs transmettre, par quel canal et dans quel délai. Évitez d'envoyer tout le dossier médical à chaque interlocuteur ; faites préciser les documents réellement nécessaires.

Notez le nom du service, la date et la prochaine action. En cas de refus, demandez le motif et les modalités de réexamen ou de recours mentionnées dans la décision. Une difficulté d'éligibilité ne signifie pas que le jeune n'a pas besoin d'aide : recherchez une autre réponse avec un professionnel social. Pour un mineur en danger ou en risque de danger, le 119 est un interlocuteur de protection.

Questions fréquentes

Existe-t-il une allocation pour tous les jeunes aidants ?

Non, aucun versement universel n'est attaché à cette seule désignation. Les aides financières, scolaires ou sociales ont des conditions propres, à vérifier selon le jeune et le proche concerné.

Les quatre points de bourse concernent-ils tous les étudiants aidants ?

Le dispositif vise l'aide à un proche en situation de handicap répondant aux critères, notamment un parent ou un grand-parent, avec les justificatifs prévus. Faites examiner votre situation par le Crous plutôt que de déduire l'éligibilité du seul mot « aidant ».

La MDPH verse-t-elle une aide directement à l'enfant aidant ?

La MDPH évalue les besoins et droits de la personne concernée par le handicap. Les réponses possibles dépendent de son dossier ; cela ne constitue pas une allocation automatique au jeune qui l'aide.

Le jeune doit-il faire toutes les démarches lui-même ?

Un mineur doit pouvoir s'appuyer sur des adultes. Un étudiant peut aussi solliciter un service social pour prioriser les demandes et comprendre les justificatifs, sans porter seul la coordination familiale.

Le répit est-il toujours gratuit et disponible immédiatement ?

Non. Les conditions et les places varient. Demandez les critères d'accueil, le transport, les délais et les frais éventuels avant de considérer la solution comme acquise.

Bourse et aménagements d'études se demandent-ils au même endroit ?

Non. Le Crous examine les bourses ; l'établissement organise les aménagements pédagogiques selon ses procédures. Les deux demandes peuvent être complémentaires.

Que faire si je ne sais pas quel service choisir ?

Présentez le besoin prioritaire à un service social de proximité, à celui de l'établissement ou au CCAS. Demandez une orientation précise et conservez les coordonnées de la personne à recontacter.

Mise en pratique : séparer deux demandes

Situation fictive : Sarah, étudiante, aide régulièrement un proche en situation de handicap. Elle pense qu'une demande de bourse suffira à obtenir un horaire adapté. Le service social l'aide à distinguer l'examen de sa situation financière et la décision pédagogique de son établissement.

Sarah prépare deux lignes de suivi. Pour le Crous : critères à vérifier, justificatifs nécessaires et état du dossier social étudiant. Pour l'établissement : difficulté d'horaire, adaptation demandée, calendrier et interlocuteur. Elle fait préciser à quel service transmettre chaque document, sans envoyer les mêmes informations médicales à tous ses enseignants.

Elle note les réponses reçues et une date de relance pour chaque démarche. Un accord sur la bourse ne vaut pas accord sur l'emploi du temps, et un changement de groupe ne crée pas automatiquement un droit financier. En parallèle, un adulte recherche un relais plus fiable auprès du proche : les dossiers de Sarah ne doivent pas devenir la seule réponse aux besoins du domicile.

Ma fiche personnelle

Une fiche à préparer avec le jeune et les adultes concernés, sans lui confier seul l’organisation des réponses.

Le besoin prioritaire et la personne concernée

Le dispositif et l’organisme à contacter

Les justificatifs réellement demandés

La réponse reçue et la prochaine date de suivi

À garder en tête

Cette fiche prépare une action concrète. Les responsabilités de santé et de sécurité doivent être organisées par les adultes ; le jeune doit pouvoir exprimer ses besoins et ses limites.

Pour poursuivre

Comprendre les jeunes aidants

Concilier études et aide à un proche

Repérer et accompagner à l’école

Sources et version en ligne

Crous : étudiants en situation de handicap ou aidants

Mon Parcours Handicap : les étudiants aidants

Portail national : plateformes d’accompagnement et de répit

119 : protection des enfants en danger ou en risque de danger

Lire la page correspondante sur Mediwalk